

## *Participation aux épreuves d'admission 2018-2019, comment faire...*

Toute la procédure se fait en ligne via une page dédiée de notre intranet.

La première étape est de demander un jeton d'accès personnel. Ce jeton est une adresse web unique qui vous permettra d'encoder, à votre rythme, avec, si nécessaire, l'aide de notre conseillère académique, votre demande d'inscriptions aux épreuves d'admission.

Vous recevrez ce jeton-web-unique sur simple demande en nous communiquant une adresse email valide. La demande peut être initiée à l'adresse suivante :

<http://www.conservatoire.be/guest4apply>

Vous trouverez aussi ce lien sur notre site web ([www.conservatoire.be](http://www.conservatoire.be))

Avec ce jeton-web, vous pourrez encoder votre demande de participation aux épreuves d'admission.

**La date limite pour initier la procédure de demande d'inscription est communiquée dans le calendrier des épreuves.**

Le dossier est divisé en plusieurs parties.

Vous pouvez accéder librement à chaque partie, sans ordre ni progression imposée. Quand l'encodage d'une partie est, selon vous, terminée, vous pouvez valider votre encodage.

Cet encodage sera vérifié par le CrB et s'il est conforme à nos attentes, il sera validé également par le CrB.

Dans le cas contraire, nous vous informerons, par email, de la raison de notre refus de validation et vous inviterons à corriger ou compléter votre encodage.

Vous recevrez votre convocation pour participer aux épreuves d'admission dès que votre demande sera complètement validée par le CrB.

**Une demande qui ne sera pas validée le jour ouvrable précédent l'épreuve sera refusée.**

Si vous souhaitez vous inscrire pour 2 disciplines, vous pourrez en faire la demande par email et recevrez un second jeton d'accès. Il faudra remplir les deux demandes complètement, il n'y aura pas de lien entre les deux dossiers.

La demande peut être faite par email ([admissions@conservatoire.be](mailto:admissions@conservatoire.be))

Vous pouvez vous inscrire pour la session de printemps (mars) ou de rentrée (août-septembre), si vous vous inscrivez pour la session de mars et que vous n'êtes pas admis vous pourrez renouveler la procédure en transférant votre demande vers la session de septembre.

**Conservatoire royal de Bruxelles**  
Ecole supérieure des Arts  
*Communauté française de Belgique*

Rue de la régence 30  
B-1000 Bruxelles  
Belgique

[www.conservatoire.be](http://www.conservatoire.be)



---

Chaque étape sera expliquée par un document spécifique vous précisant les attentes du Conservatoire.